Nations Unies ST/sg/ser.e/750



Distr. générale 12 août 2015 Français Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Lettre datée du 17 juillet 2015, adressée au Secrétaire général par le Département des affaires juridiques de l'Agence spatiale européenne

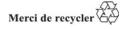
Conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), dont elle a accepté les droits et les obligations, l'Agence spatiale européenne a l'honneur de communiquer ci-joint des renseignements concernant le satellite Sentinel-2A, propriété de l'Union européenne, qui a été placé en orbite par l'Agence spatiale européenne le 23 juin 2015 (voir annexe).

[Signé] Marco **Ferrazzani**

Conseiller juridique et Chef du Département des affaires juridiques de l'Agence spatiale européenne

V.15-05760 (F) 040915 070915





Annexe

Données relatives à l'immatriculation d'un objet spatial lancé par l'Agence spatiale européenne*

Sentinel-2A

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité

2014-028A

de la recherche spatiale:

Sentinel-2A

Nom de l'objet spatial: État d'immatriculation:

Agence spatiale européenne (ESA) 23 juin 2015 à 1 h 51 mn 58 s, UTC

Date et territoire ou lieu de lancement:

Port spatial de l'Europe, Kourou, Guyane française

Principaux paramètres de l'orbite

Période nodale: 100,7 minutes
Inclinaison: 98,57 degrés
Apogée: 790 kilomètres
Périgée: 788 kilomètres

Fonction générale de l'objet spatial:

Sentinel-2A est le deuxième satellite du Programme européen Copernicus. Il transporte à son bord un imageur multispectral innovant couvrant 13 bandes spectrales pour fournir des images optiques haute résolution des terres cultivées, des forêts et de

l'évolution de l'utilisation des sols. Le lancement de ce

satellite s'inscrit dans le prolongement et le

développement des missions SPOT et Landsat, menées respectivement par la France et les États-Unis. Il sera complété en 2016 par celui du satellite Sentinel-2B dont l'orbite lui sera opposée de 180 degrés, pour former une constellation qui permettra de cartographier la surface terrestre, les grandes îles, les eaux intérieures

et les eaux côtières tous les cinq jours.

Conformément à l'Accord entre l'Union européenne, représentée par la Commission européenne, et l'Agence

spatiale européenne sur la mise en œuvre du Programme Copernicus, y compris le transfert de propriété des Sentinels (Accord Copernicus), signé le 28 octobre 2014, la propriété de Sentinel-2A a été transférée à l'Union européenne au moment du

décollage du lanceur du satellite.

2 V.15-05760

^{*} Ces renseignements ont été communiqués à l'aide du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale et mis en forme par le Secrétariat.

Renseignements supplémentaires communiqués volontairement en vue de leur inscription au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Changement touchant la supervision de l'objet spatial

Propriétaire/exploitant de l'objet spatial: Propriétaire: Union européenne

Exploitant: Agence spatiale européenne

Lanceur: Vega

V.15-05760 3